

Projet de motion

Motion pour une gestion assurant le maintien d'un cadre de vie harmonieux et inclusif, tout en assurant le respect des règles, des équilibres sociaux et de la bonne utilisation des ressources publiques en relation avec l'implantation du Centre d'Hébergement Collectif (CHC) aux Cherpines

Considérant que :

- la prochaine ouverture d'un Centre d'Hébergement Collectif (CHC) aux Cherpines destiné à accueillir 214 migrants sera effective dès l'été 2025 ;
- les préoccupations légitimes des habitantes et habitants de la commune en matière de sécurité, de tranquillité publique, de charge sur les infrastructures, et de cohésion sociale ;
- le rôle de la commune dans le maintien d'un cadre de vie harmonieux et inclusif, tout en assurant le respect des règles, des équilibres sociaux et de la bonne utilisation des ressources publiques ;

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates
DEMANDE
par oui, non, abstentions

Au Conseil administratif :

1. **De veiller à ce qu'un dispositif de sécurité suffisant** (2 agents minimum sur place en tout temps, vidéosurveillance aux endroits à risques, coordination avec la police municipale et cantonale) soit mis en place en lien avec l'Hospice Général, pour assurer la sécurité des migrants et du centre et de ses abords, notamment autour des installations sportives et de la ferme de la Gavotte ;
2. **D'assurer le renforcement des effectifs de la police municipale**, en prévision de la charge supplémentaire liée à cette implantation, afin de prévenir tout risque d'incivilité, de trouble à l'ordre public ou de dégradation des biens communaux ;
3. **De collaborer étroitement avec les services sociaux cantonaux** pour la mise en œuvre de dispositifs de médiation et d'intégration tels que les Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM), et **d'exiger la mise en place d'un encadrement social adapté**, dès l'ouverture du centre, afin de prévenir les tensions et faciliter la cohabitation ;
4. **De créer un comité de suivi local**, composé de représentants de la commune, de la population, des associations de quartier et des services sociaux compétents, afin d'assurer un suivi régulier, transparent et constructif de l'évolution de la situation et de l'intégration des migrants dans la commune ;

5. **D'encourager la mise en place d'activités éducatives, sportives et socioculturelles** accessibles et encadrées pour les résidents du centre, afin de favoriser une cohabitation sereine avec le reste de la population ;
6. **De réaliser une évaluation précise de l'impact de ce centre sur les infrastructures communales**, notamment les écoles et crèches, de défendre la priorité d'accès aux services publics pour les familles résidant à Plan-les-Ouates et, le cas échéant prévoir des infrastructures complémentaires. ;
7. **De garantir la transparence sur les coûts directs et indirects liés à cette installation**, et de plaider pour une répartition juste entre le canton et la commune, en évitant que les charges supplémentaires ne reposent exclusivement sur les contribuables plan-les-ouatiens ;
8. **De maintenir un dialogue ouvert et constant avec la population**, via des séances d'information régulières, pour répondre aux questions et préoccupations des habitants.
9. **De mettre en œuvre, en coordination avec l'Hospice Général et les services cantonaux compétents, des mesures de tolérance zéro en cas d'actes de vandalisme, d'agression ou de comportement dangereux commis par des résidents du centre** ou envers ceux-ci, incluant la possibilité d'exclusion temporaire ou définitive de certaines prestations communales à caractère facultatif (culture, sport, loisirs), **dans le respect du droit et selon les procédures prévues**. Ces mesures visent à préserver la sécurité, la cohésion sociale et le bon ordre dans l'espace public.
10. **De proposer, en partenariat avec l'Hospice Général, la mise en place d'une charte d'engagement à destination des résidents du centre d'hébergement**, précisant les règles de bonne conduite, le respect des lieux et des habitants, ainsi que l'attente d'un comportement propice à l'intégration locale. Cette charte serait présentée à chaque nouvel arrivant, dans une langue compréhensible, et signée en guise d'engagement moral à respecter la vie en communauté à Plan-les-Ouates

Exposé des motifs

1. Contexte et enjeux locaux

La commune de Plan-les-Ouates s'apprête à accueillir un Centre d'Hébergement Collectif (CHC) aux Cherpines, destiné à héberger 214 migrants dès l'été 2025. Cette installation, bien que temporaire (prévue pour une durée d'au moins dix ans), suscite des préoccupations légitimes quant à son impact sur la sécurité, la cohésion sociale et les infrastructures locales.

2. Pression sur les infrastructures communales

Les écoles et crèches de la commune fonctionnent déjà à pleine capacité. L'arrivée de nouvelles familles pourrait accentuer cette saturation, entraînant des listes d'attente prolongées et une pression accrue sur les services éducatifs et de garde. Il est essentiel d'anticiper ces besoins pour garantir un accès équitable aux services pour tous les résidents.

3. Coûts pour la collectivité

Le coût moyen mensuel d'une place en Centre d'Hébergement Collectif (CHC) est estimé à 1'371 CHF, selon les données de l'Hospice Général. Pour 214 résidents, cela représente une dépense annuelle de plus de 3,5 millions de francs. Bien que ces coûts soient principalement pris en charge par le canton, des dépenses indirectes (sécurité, entretien des infrastructures, services sociaux) pourraient incomber à la commune.

4. Sécurité et tranquillité publique

L'implantation du CHC à proximité de quartiers résidentiels et d'installations sportives soulève des interrogations sur la sécurité des habitants. Il est crucial de mettre en place un dispositif de sécurité opérationnel 24 heures sur 24, incluant des agents de sécurité et une coordination renforcée avec la police municipale, pour prévenir tout risque d'incivilité ou de trouble à l'ordre public, mais également pour assurer la sécurité des résidents contre toute forme d'agression.

5. Intégration et cohésion sociale

Pour favoriser une cohabitation harmonieuse, il est proposé de :

- Mettre en place des programmes d'occupation adaptés aux différents profils des résidents (enfants, adolescents, adultes), en collaboration avec les services sociaux et les associations locales.
- Créer un comité de suivi local, incluant des représentants de la commune, des résidents, des associations et des services sociaux, pour assurer un suivi régulier de l'intégration des migrants.
- Proposer une charte d'engagement à signer par les résidents du CHC, précisant les règles de bonne conduite et les attentes en matière d'intégration.